

Séance
extraordi-naire
du 11
septembre
2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU ONZIÈME (11^e)
JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX-MIL-DIX-SEPT (2017) À COMPTER
DE 16 h À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI**

sont présents :

Mme Danielle Doyer, mairesse
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Jacques Dumas, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Madame la Mairesse préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière, messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ainsi que Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

17.09.461

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Madame la mairesse, Danielle Doyer, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

17.09.462

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par madame la mairesse et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

FINANCES

3. Modification du règlement 2017-1365 décrétant un emprunt de 1 100 000\$ et une dépense de 1 100 000\$ pour des travaux de réhabilitation des infrastructures dans le secteur de la rue St-Jean-Baptiste.
4. Affaires nouvelles
5. Période de questions.
6. Clôture et levée de l'assemblée.

FINANCES

17.09.463 MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2017-1365 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 100 000\$ ET UNE DÉPENSE DE 1 100 000\$ POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DANS LE SECTEUR DE LA RUE ST-JEAN-BAPTISTE.

Le règlement 2017-1365 est modifié par l'ajout des considérants suivants :

CONSIDÉRANT QU'une somme de 689 702\$ provient d'une partie de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est approprié pour la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé la programmation des travaux révisée dans le cadre de la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a autorisé le 23 août 2014, un montant de 1 934 862\$ à la Ville de Mont-Joli réparti sur une période de 5 ans pour des travaux pour ses infrastructures d'aqueduc, égouts et de voirie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la modification du règlement 2017-1365 décrétant un emprunt de 1 100 000 \$ et une dépense de 1 100 000 \$ pour des travaux de réhabilitation des infrastructures dans le secteur de la rue St-Jean-Baptiste et d'y affecter la somme de 689 702\$.

17.09.464 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

17.09.465 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

17.09.466 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 16h05, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Danielle Doyer
Mairesse

Kathleen Bossé
Greffière